

Miscellanea

L'abbé Jean-Baptiste Fouque et le retour des prémontrés à l'abbaye Saint-Michel de Frigolet, 1919-1920

Les recherches documentaires en vue du procès de canonisation de l'abbé Jean-Baptiste Fouque¹, prêtre du diocèse de Marseille, célèbre pour ses œuvres d'assistances, m'ont permis de découvrir huit lettres des années 1919-1920 concernant le retour des prémontrés à l'abbaye Saint-Michel de Frigolet. Cette documentation permet de mieux comprendre les circonstances de la restauration de l'abbaye de Frigolet en 1920.

Une communauté en exil (1903-1920)

Le 1^{er} juillet 1901, le Parlement français vota une loi sur les associations, qui mettait fin à la tolérance dont faisaient l'objet jusque-là les 753 congrégations religieuses existant de fait sans avoir bénéficié de la reconnaissance légale ou de l'autorisation de l'État². L'obligation de la reconnaissance légale était déjà en vigueur sous l'Ancien Régime. À la suite de la Révolution qui avait supprimé les vœux solennels et l'état religieux, le Concordat³ de 1801, qui devait mettre fin au différend entre la France et le Saint-Siège, fit l'impasse sur les congrégations religieuses. Aussi, avec la loi de 1901, la situation demeurait légalement inchangée:

¹ B. ARDURA, *Un téméraire de la charité. L'Abbé Fouque*. Préf. du Cardinal Bernard Panafieu, Marseille, Éd. Jeanne Laffitte, 2004. — [B. ARDURA], *Massilien. Canonizationis Servi Dei Joannis Baptistae Fouque, Sacerdotis diocesani, 1851-1926. Positio super virtutibus et fama sanctitatis*, Romae, [à paraître].

² Pour la question de la reconnaissance légale, nous renvoyons à: B. ARDURA, «Le Père Edmond Boulbon et la primitive observance de l'ordre de Prémontré. Politiques française et pontificale au XIX^e siècle», *Les Prémontrés au XIX^e siècle: traditions et renouveau*, sous la direction de D.-M. DAUZET, M. PLOUVIER, C. SOUCHON, Paris, Cerf, 2000, 81-118, et surtout à l'ouvrage fondamental sur cette problématique: J.-P. DURAND, *La liberté des congrégations religieuses en France*, Paris, Cerf, 1999, 3 vol., surtout t. II.

³ Cf. B. ARDURA, *Le Concordat entre Pie VII et Bonaparte, 15 juillet 1801. Bicentenaire d'une réconciliation*. Préface de Gérard Cholvy et Postface du Cardinal Louis-Marie Billé, Paris, Cerf (Coll. Petits Cerf-Histoire), 2001.

les ordres avec vœux solennels demeuraient interdits, tandis que les instituts à vœux simples devaient obtenir la reconnaissance légale du Gouvernement pour s'établir en France. Le président du Conseil, Waldeck-Rousseau avait tout prévu, surtout la possibilité pour l'État de refuser cette reconnaissance. Deux éléments vinrent renforcer la politique anti-congréganiste du Gouvernement: vu le nombre de congrégations présentes de fait en France, la procédure de reconnaissance aurait demandé des années de travail à l'administration; et surtout le nouveau président du Conseil, Émile Combes, nourrissait des sentiments particulièrement hostiles envers l'Église catholique. De plus, en combattant les religieux, le Gouvernement voyait un moyen sûr d'aboutir à une rupture avec Rome et à une dénonciation unilatérale du Concordat de 1801. Cette politique devait aboutir, en 1905, à la Séparation des Églises et de l'État.

Le 8 avril 1903, le commissaire de Tarascon notifiait au père Godefroid Madelaine⁴, abbé de Saint-Michel de Frigolet, la dissolution de sa communauté en vertu de la loi du 1^{er} juillet 1901. Le 10 avril, les autorités civiles apposaient les scellés sur l'immeuble. Le départ en exil pour l'ancienne abbaye de Leffe⁵ en Belgique était imminent. Le père Xavier de Fourvière racontait le départ dans une lettre adressée à sa sœur, le 15 avril 1903: «Mercredi 15 avril 1903. Départ avec les confrères de Frigolet à 14h30. Ovation des Avignonnais. Tout le monde est ému, triste et joyeux à la fois. Heureux sommes-nous et fiers d'être, comme saint Paul, réputés la balayure du monde et d'avoir à souffrir quelque chose pour l'amour de Jésus-Christ! [...] On gasconne, on rit, on parvient à faire sourire notre bon père-abbé qui a besoin, le pauvre, de se distraire»⁶.

La communauté en exil allait devoir souffrir des rudes conséquences de l'invasion de la Belgique par les Allemands. De soixante religieux partis de Frigolet en 1903, il ne restait que trente survivants en 1919.

⁴ Cf. *Bénédiction abbatiale donnée par S.G. Mgr Gouthé-Soulard, archevêque d'Aix, au Rme Père Godefroid Madelaine, abbé de Saint-Michel de Frigolet, le jeudi 14 décembre 1899*, Avignon, 1900. — *Les noces d'or de profession religieuse du Rme Père Godefroid Madelaine, abbé de Frigolet résidant à Leffe, 1864-5 février — 1914*, Bar-le-Duc, 1914. — M. DEGROULT, «Le Père de l'histoire d'une âme: le R.P. Godefroid Madelaine», *Courrier de Mondaye*, n 68-69 (1961-1962). — D.-M. DAUZET, «Le Père Godefroid Madelaine et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus», *Le Courrier de Mondaye*, n. 178 (Mars 1997) 4-37.

⁵ Concernant le départ des prémontrés de Frigolet pour l'abbaye de Leffe, voir: A. CHAIX, «1903-2003: un siècle depuis l'exil», *Le Petit Messager de Notre-Dame du Bon-Remède*, n. 500 (mars-avril 2003), 5-11, réédition d'un article du même auteur: «Les Pères prémontrés de Frigolet en exil», paru dans le n. 282 (novembre-décembre 1966) de la même revue.

⁶ Arch. de l'abbaye de Frigolet: carton X. DE FOURVIÈRE.

C'est alors que le père Adrien Borrelly⁷, prieur, entrevit la possibilité de revenir en France, à la faveur du retournement d'un large partie de l'opinion envers le clergé en général, dû en grande partie au comportement héroïque de nombreux prêtres durant la Première Guerre mondiale. Une première circonstance favorable s'offrait: l'abbaye de Frigolet, transformée en dépôt d'internés civils austro-allemands, allait être libérée. Mais il était hors de question de rétablir, si tôt, une communauté religieuse non reconnue par le Gouvernement. C'est ici qu'intervint une deuxième circonstance favorable, en la personne de l'abbé Fouque tout entier occupé à développer ses œuvres d'assistance.

Le «Saint Vincent de Paul marseillais»

Jean-Baptiste Fouque naquit à Marseille, le 19 septembre 1851. Formé à l'école du chanoine Joseph-Marie Timon-David⁸, il devait incarner, à la suite de son maître spirituel et de Monsieur Allemand⁹, le grand mouvement du catholicisme social. Ordonné prêtre, le 10 juin 1876, il demeura vicaire paroissial durant toute sa vie. Vicaire à Sainte-Marguerite, de 1876 à 1877, à Auriol, de décembre 1877 à juillet 1885, à la Major, entre 1885 et 1888, il arriva à la paroisse de la Sainte-Trinité, le 15 avril 1888, et y demeura 38 ans, jusqu'à sa mort, survenue le 5 décembre 1926.

Le 6 avril 1888, il inaugura une Maison d'accueil, «La Sainte Famille» pour les jeunes filles, confiée plus tard aux religieuses de la Présentation de Tours. Au mois de décembre 1891, M. Payan d'Augery, vicaire général, lui demanda de s'occuper de ceux qui étaient les plus abandonnés, les garçons sans famille. Le 3 octobre 1892, après une messe à N.-D. de la Garde, il créa à la Villa-Paradis le premier berceau de l'œuvre de «L'Enfance délaissée» transférée en 1894 au quartier Sainte-Anne, sous le nom de «Maison des Saints-Anges-Gardiens», confiée aux Filles de la Charité.

⁷ R. VEDEL, *Un homme de Dieu, le Révérendissime Père Adrien Borrelly, abbé de Saint-Michel de Frigolet (1858-1931)*, Avignon, 1932.

⁸ J. CHELINI, *Au cœur des jeunes. Timon-David (1823-1891)*, Paris, Nouvelle Cité, 1988.

⁹ H. ARNAUD, *La Vie étonnante de J.-Joseph Allemand (1772-1836), Apôtre de la Jeunesse*, Supplément au n 91 de *Notre Écho*, publication mensuelle de l'Œuvre Allemand, Marseille, 1966.

En 1903, il rouvrit l'ancien Pensionnat des Dames de la Doctrine Chrétienne, rue Dieudé, à l'origine du «Cours Saint Thomas d'Aquin». La même année, dans le couvent des Sacramentines du Prado, expulsées, il créa l'«Œuvre de la Salette» pour les personnes âgées, transférée à la Maison de Montval dans le quartier du Cabot, en 1945.

Le 27 novembre 1913, il établit «L'œuvre de l'Enfance coupable» à Saint-Tronc, et la confia aux Prêtres de Saint-Pierre-ès-Liens de l'abbé Fissiaux.

En 1917, on installa une ambulance puis un hôpital pour les troupes américaines dans l'ancien couvent des Sacramentines, où il accueillit des enfants provenant des régions dévastées par la guerre. Le 20 mars 1921, l'abbé Fouque inaugura l'hôpital Saint-Joseph, pris en charge par les Sœurs de la Présentation de Tours.

En 1921, il ouvrit le Château Saint-Ange à Montfavet (Vaucluse) pour «L'Enfance anormale», qu'il confia à la même congrégation.

Épuisé par une vie tout entière donnée à Dieu et aux plus pauvres, l'abbé Fouque rendit l'âme, le 5 décembre 1926, salué par le peuple comme le «Saint Vincent de Paul de Marseille».

Le 29 avril 1993, ses restes mortels furent transférés à l'hôpital Saint Joseph, sa fondation de prédilection.

Le 7 décembre 2002, Monseigneur Bernard Panafieu, Archevêque de Marseille, a ouvert le procès diocésain de canonisation du Serviteur de Dieu.

Le retour à l'abbaye de Frigolet

Les prémontrés de Saint-Michel de Frigolet, et notamment leur prieur, le père Adrien Borrelly, firent appel à l'abbé Fouque qui avait reçu depuis peu des propositions de l'archiprêtre de Tarascon visant à ouvrir dans l'abbaye une annexe de l'Enfance délaissée. Avec le consentement du vicaire général d'Aix-en-Provence, le chanoine Courbier, les prémontrés entrevirent une possibilité de rentrer en France sous le couvert de cette œuvre reconnue d'utilité publique. Mais, dès qu'ils se rendirent compte de l'ampleur de la charge — entretenir et donner une formation à des jeunes difficiles — leur espoir se teinta d'inquiétude (Lettre A).

Le père Adrien Borrelly vint en Provence rencontrer le vicaire général Courbier et l'abbé Fouque, dans le courant du mois de septembre 1919. Une lettre du 25 décembre (Lettre B) donne à penser que l'entrevue de

septembre avait eu des effets pacificateurs sur l'esprit du père Adrien. D'autre part, cette lettre met bien en évidence le but des prémontrés: «relever l'œuvre du P. Edmond»¹⁰. Ce n'était évidemment pas le but premier de l'abbé Fouque. Le retour projeté était, d'ailleurs, suspendu à l'élection abbatiale prévue pour le 15 janvier 1920, car le père-abbé Godefroid Madelaine avait donné sa démission et manifesté son intention de se retirer dans sa communauté de profession, l'abbaye de Mondaye exilée elle aussi en Belgique, à Bois-Seigneur-Isaac¹¹. C'est le père Adrien Borrelly qui fut élu abbé, et ainsi les perspectives de revenir en Provence prirent vraiment corps.

Le retour des prémontrés à Frigolet et l'ouverture d'une annexe de l'œuvre de Marseille supposaient auparavant la fermeture officielle du dépôt d'internés civils austro-allemands établi à l'abbaye. L'abbé Fouque prit contact avec le directeur du dépôt à ce sujet, et ce dernier lui répondit, le 2 juillet 1920 (Lettre C). À une date inconnue, l'abbé Fouque fit acheter Frigolet par une de ses bienfaitrices de Marseille, Mademoiselle Dromel¹².

Le 13 août 1920, le père-abbé Adrien Borrelly revint pour la première fois depuis 1903 dans son abbaye, dès le départ des soldats chargés de la fermeture du dépôt (Lettre D). Dans ces lignes, il renouvelle son but, confié à Notre-Dame du Bon-Remède: «mettre l'œuvre de restauration sous la garde de Celle qui a béni, soutenu et protégé la fondation».

Le 3 septembre suivant, l'abbé Fouque, installait à Frigolet une annexe de sa fondation d'assistance à l'enfance délaissée, qui allait permettre à quelques prémontrés de revenir, pour remettre en ordre les bâtiments.

Les demandes visant à faire admettre des enfants difficiles ne se firent pas attendre, mais les quelques religieux revenus à l'abbaye éprouvaient de nombreuses difficultés, soit à cause du caractère des enfants reçus, soit du fait de conditions matérielles extrêmement précaires (Lettre E).

L'œuvre de l'abbé Fouque étant reconnue d'utilité publique, elle était soumise aux contrôles de l'administration préfectorale. Absence de personnel qualifié, absence d'électricité et de téléphone, inondations dues

¹⁰ Il s'agit du Père Edmond Boulbon (1817-1883). Cf. *Création et Tradition à Saint-Michel de Frigolet. La restauration de l'Ordre de Prémontré par le Père Edmond Boulbon*. Actes du Colloque historique «Création et Tradition», 24-25 septembre 1983, publiés sous la dir. de B. ARDURA, Abbaye de Frigolet, 1984.

¹¹ F. PETIT, «Mondaye dans la tourmente», *Le Courrier de Mondaye*, n. 161 (1992) 18.

¹² Cf. Marseille, Archives de l'Association Jean-Baptiste Fouque, carton n. 6, chemise 1, Documents sur l'Abbé Fouque. Documentation du procès de canonisation, 6136.

aux intempéries, tout semblait se liguer pour ruiner l'entreprise (Lettre F).

Avec le secours de religieuses de Sainte-Croix du Puy, les religieux pouvaient espérer une amélioration de la situation, mais la plus grande difficulté venait du fait qu'ils n'étaient pas du tout préparés à cette lourde tâche d'éducation d'enfants difficiles (Lettre G).

Finalement, il semble que la situation se soit améliorée avec l'arrivée des religieuses et la nomination d'un directeur. La dernière lettre du père Adrien relative à cette affaire laissait entrevoir une idée de l'abbé Fouque qui n'était jamais à court d'initiatives: établir une école secondaire à Frigolet (Lettre H).

Le rapport de Frigolet avec l'abbé Fouque allait s'achever par une nouvelle expulsion des religieux. Malgré la discrétion dans laquelle elle vivait, la communauté éveilla les soupçons de l'Administration et, le 24 juin 1924, le commissaire de Tarascon vint, à nouveau, ordonner son expulsion. Les prémontrés purent revenir à Frigolet au mois d'août suivant, sous le couvert de l'Œuvre apostolique de Colonisation, déclarée à la préfecture. Il s'agissait d'une école secondaire placée sous la direction du père Romain Vedel¹³. Désormais, l'école de Frigolet serait destinée à former non plus des orphelins ou des enfants difficiles, mais des jeunes susceptibles d'embrasser la vie religieuse, contribuant ainsi au relèvement de l'œuvre du père Edmond Boulbon, suivant le vœu du père Adrien Borrelly.

Lettre A: Marseille, Archives de l'Association Jean-Baptiste Fouque¹⁴, carton n. 7, chemise 2, Lettres officielles. Documentation 7356-7358.

Cette lettre du vicaire général d'Aix-en-Provence, le chanoine Courbier, adressée à l'abbé Fouque, permet d'entrevoir la précarité de la situation de la future annexe de l'Enfance délaissée et celle de la communauté prémontrée prête à rentrer, avec la perspective de recevoir des enfants difficiles et sans ressources.

¹³ Romain Vedel (1887-1957), sous-prieur de l'abbaye (1919-1920), fut directeur du juvénat de Conques, puis, en 1924, de celui de Frigolet. Professeur à l'abbaye, il fut prieur de 1932 à 1955. Assistant de l'abbé général, de 1955 à 1957, il mourut dans la nuit qui suivit son retour à Frigolet.

¹⁴ Association Jean-Baptiste Fouque pour l'Aide à l'Enfance, 272, avenue de Mazargues, F-13266 Marseille cedex 08.

ARCHEVÊCHÉ

D'AIX

ARLES ET EMBRUN

Aix, le Lundi 19

Cher et Vénéré Ami,

En arrivant, je trouve vos lettres et une du P. Adrien. Il s'épouvante à la pensée d'avoir à faire face aux frais d'entretien et maintien des enfants.

Il ne croit pas pouvoir accepter cette charge énorme et me demande une entrevue au plus vite.

Que faire et que dire?

Je crois qu'ici encore il faudra sauver la situation. Nous avons toujours dit au Révérendissime¹⁵ que les enfants auraient une allocation. Je comprends les pauvres Pères déjà écrasés par les charges.

Je crois que mieux vaut renoncer aux grands jeunes gens destinés à l'Ardèche¹⁶, qui risqueraient de manger beaucoup plus qu'ils ne travailleraient. Je crois que l'on pourrait dire aux Pères de s'installer petitement en votre nom. Je crois que dix ou douze enfants plus jeunes donneraient bonne allure à l'orphelinat. Les grands risqueraient de rappeler les apaches de S.-Tronc¹⁷... Attendons que tout soit prêt pour les petits et pour les sœurs...

Rien n'empêche deux ou trois Pères et quelques domestiques de mettre en état censément sous vos ordres. Les affiches, les pancartes, l'appel de fonds restent possibles.

Voyez.

Demain au soir, vers 4h, je serai encore chez M. Delpont

J'écirai au Père dans le sens que je vous dis. Cela vous va-t-il?

Merci et [mots illisibles] de vous.

P. Courbier

Lettre B: Marseille, Archives de l'Association Jean-Baptiste Fouque, carton n. 7, chemise 3, Correspondance. Documentation 7453.

Une rencontre entre le père Adrien Borrelly, le vicaire général d'Aix et l'abbé Fouque, semble avoir rasséréné le prieur.

¹⁵ Le père Godefroid Madelaine.

¹⁶ L'abbé Fouque avait organisé depuis longtemps des séjours de jeunes garçons en Ardèche, au sein de familles d'agriculteurs catholiques.

¹⁷ Il s'agissait de jeunes relevant de la juridiction des tribunaux pour les mineurs.

R.P. PRIEUR

Abbaye de Leffe

DINANT (Belgique)

25 Xbre 1919

Monsieur le Chanoine,

Depuis que j'ai eu l'honneur et la joie de vous voir, avec M. le Ch. Courbier, v.g. d'Aix, je ne cesse de remercier Dieu de cette grâce.

Votre grand cœur et votre inépuisable charité ont bien voulu nous promettre leur généreux concours pour relever l'œuvre du P. Edmond. Mes confrères, mis au courant de votre bienveillance, me prient de vous remercier et espèrent bien qu'après notre élection du 15 janvier, nous pourrons étudier de plus près le moyen de réaliser le projet en vue.

En attendant, je prie S. Joseph, l'homme d'affaire du vénéré P. Edmond et le vôtre sans doute, de bien préparer les plans, pour nous, et de continuer à protéger, à achever ceux que vous-même lui avez confiés.

Avec l'hommage de mon profond respect et de ma vive reconnaissance, veuillez, Monsieur le Chanoine, agréer mes meilleurs vœux pour le succès de vos grandes œuvres.

F. Adrien, prieur

Lettre C: Marseille, Archives de l'Association Jean-Baptiste Fouque, carton n. 7, chemise 2, Lettres officielles. Documentation, 7292-7293.

Le retour des prémontrés dans leur abbaye et l'ouverture d'une annexe de l'Enfance délaissée supposaient la fermeture officielle du dépôt d'internés civils austro-allemands. Le directeur du dépôt répond à une demande de l'abbé Fouque à ce sujet.

PRÉFECTURE
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉPÔT D'INTERNÉS CIVILS
Austro-Allemands
de FRIGOLET

Frigolet, le 2 juillet [1920]

*Le Directeur du Dépôt
à Monsieur l'Abbé Fouques (sic)
Directeur de l'Association de
l'Enfance délaissée à Marseille*

Cette dernière quinzaine s'est passée pour moi à rapatrier à peu près tous les internés du Dépôt. J'ai dû opérer ces opérations de la façon la plus urgente et toutes autres affaires cessantes, dont la vôtre.

Vous voudrez donc bien m'excuser j'espère, d'autant plus que cette circonstance pour regrettable qu'elle soit aura eu pour effet l'avantage inespéré de vous annoncer une fermeture très prochaine, quoique non officielle.

J'espère que l'ordre de licenciement ne va pas tarder à venir de Paris et que vous allez pouvoir enfin disposer librement de l'Établissement; je crois en effet aussi cet ordre imminent, et d'ailleurs, je vous en aviserai le moment venu, sans aucun retard.

En ce qui concerne le mobilier du Dépôt dont vous parlez, vous le connaissez à peu près sans doute; châlits, couvertures, paillasses, chaises, tables, ustensiles divers s'appliquant à tous les usages domestiques, cheval et voiture et sans oublier les lignes téléphoniques et la lumière. Mais ils ne sont pas inventoriés ni estimés dans leur valeur.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis incompetent pour vous fixer là-dessus et que Monsieur le Sous-Préfet d'Arles serait mieux qualifié à cet égard et pourrait vous donner peut-être une réponse qui satisferait aux questions qui vous intéressent.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Directeur du Dépôt
[signature illisible]

Lettre D: Marseille, Archives de l'Association Jean-Baptiste Fouque, carton n. 7, chemise 3, Correspondance. Documentation 7455.

Élu abbé, le 15 janvier 1920, le père Adrien Borrelly reçut la bénédiction abbatiale en l'abbaye de Leffe, le 11 février 1920. Le 13 août 1920, il revint dans son abbaye.

Monsieur le Chanoine,

Me voici arrivé, suivant avis de M. Courbier. Mercredi soir, j'ai fait l'ascension de S.-Michel. Les soldats étaient partis, le matin. Le Directeur et sa famille sont là et gardent l'immeuble.

Il serait urgent que je vous voie, avant d'appeler les deux ou 3 que je destine à la préparation du local.

Viendriez vous ici, à S.-Michel ou à Tarascon? ou bien faut-il que j'aille à Marseille?

Un mot s.v.p.

Bonne et sainte fête!

J'irai dimanche, dire la Ste Messe à N.-D. du Bon-Remède et mettre l'œuvre de restauration sous la garde de Celle qui a béni, soutenu et protégé la fondation.

Bien respectueux.

F. Adrien

Lettre E: Marseille, Archives de l'Association Jean-Baptiste Fouque, carton n. 7, chemise 3, Correspondance. Documentation 7457.

Les demandes ne se font pas attendre, mais les quelques religieux revenus à l'abbaye de Frigolet éprouvent des difficultés soit à cause du caractère des enfants reçus, soit à cause des nécessités matérielles.

PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE, le 20 7bre 1920.

Révérendissime,

J'ai bien reçu votre honorée du 9 courant. Je veux croire qu'après ces quelques jours qui se sont écoulés, vous pourrez recevoir mon enfant.

Je vous le conduirai dimanche prochain 25, jour où je serai libre. Veuillez me dire si nous pouvons nous mettre en route, à cette date. Nous assisterons à une messe à S.-Michel, à 10h si possible; à défaut, nous irons à Graveson, en descendant du train, avant de monter à S.-Michel, avec nos bagages.

Daignez agréer, Révéréndissime, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

A. Dubourg

Rue Vauvan, Port-S.-Louis-du-Rhône (B.-d.-R.)

Cher Monsieur le Chanoine,

Il s'agit du jeune homme de 14 ans que vous avez rencontré ici. Il vaudrait mieux, je crois, que vous le placiez ailleurs qu'ici. Son cas est en-dehors du programme.

Je dis à M. Dubourg d'attendre votre réponse. veuillez la hâter.

Toujours sans lumière et sans téléphone. *Gratia Dei sufficit nobis!*

Bien à vous *in Xto*.

F. Adrien

Lettre F: Marseille, Archives de l'Association Jean-Baptiste Fouque, carton n. 7, chemise 3, Correspondance. Documentation 7459.

Ces quelques lignes donnent une idée de la pauvreté des moyens en personnel et en matériel, et soulignent la foi intrépide du père Adrien Borrelly.

Monsieur le Chanoine,

Bien reçu vos lettres du 18 et du 19.

Il vaut mieux que vous soyez présent vous-même lorsque le Sous-Préfet viendra.

1. Je puis bien vous donner un *délégué*, un représentant, mais ce qu'on appelle un *titulaire d'École*, vous savez bien que je n'en ai pas, comme *instituteur* du moins. Aidez-moi à le trouver. Vous serez plus heureux que moi, j'en suis convaincu. Si vous rencontriez un sécularisé, ce serait parfait.
2. Pour la lumière, il n'y a qu'à attendre le succès des démarches de M. André.
3. Impossible de téléphoner. C'est détraqué par l'orage.
4. Celui-ci a fait des dégâts considérables. Les égouts étaient obstrués. L'Église a été inondée. On y travaille d'arrache-pieds. Mes pauvres aides s'y épuisent. L'épreuve est le cachet divin de toute œuvre.

Bien à vous.

A. Borrelly

Lettre G: Marseille, Archives de l'Association Jean-Baptiste Fouque, carton n. 7, chemise 3, Correspondance. Documentation 7460.

Ces lignes font apparaître les graves difficultés du père Adrien Borrelly devant une jeunesse difficile, œuvre à laquelle les religieux n'étaient pas préparés. Il faut ajouter que ces derniers se trouvaient dans une maison dépourvue de meubles et d'électricité. L'arrivée des religieuses de Sainte-

Croix du Puy devait soulager quelque peu le père-abbé. L'abbé Fouque voyait en cette annexe le moyen d'étendre son œuvre de relèvement de la jeunesse, tandis que le père Borrelly y voyait surtout la restauration de sa communauté, deux objectifs qui ne coïncidaient pas parfaitement.

Monsieur le Chanoine,

Les 4 Sœurs sont arrivées hier, à 2h. Elles vont commencer à s'installer et à se mettre à l'œuvre, avec générosité.

Elles sont un peu spécialistes puisqu'elles ont déjà élevé des orphelins. Veuillez rappeler au plus tôt, les plus grands ou leur fixer une destination. Il est urgent surtout que Gabriel, le plus grand, disparaisse. Cet enfant a, sur les autres, une influence néfaste. Il les gâte par son mauvais esprit et ses mauvais conseils.

Je ne puis garder que les 2 derniers venus, Fortuné et Daniel, qui sont bons. Tous les autres doivent être éliminés sans retard.

Le bon renom de la maison doit, dès le début, s'affirmer. Déjà, la tenue, les manières, le langage des premiers envoyés ont fait mauvaise impression sur les visiteurs. L'œuvre serait compromise si elle devait garder de pareils éléments.

Cette expérience d'un mois a été pour moi une révélation. Je ne pensais pas que l'enfance actuelle fût, à ce point, dégradée. Quelle pauvre société nous prépare cette pauvre jeunesse!

J'ai adressé, en votre nom, une réclamation au Directeur départemental des Téléphones. Voilà plus de 10 jours que l'appareil est sourd et muet. Le manque de lumière est toujours fort ennuyeux.

Vous pourriez envoyer 8 à 10 enfants de 8 à 9 ans, pas plus, pour commencer; mais il faut exiger, non seulement la mensualité la plus élevée, mais encore un trousseau suffisant.

Bien à vous.

F. Adrien

Lettre H: Marseille, Archives de l'Association Jean-Baptiste Fouque, carton n. 7, chemise 3, Correspondance. Documentation 7462.

Au bout de quelques semaines, les projets de l'abbé Fouque et des religieux semblent devoir connaître une phase de progrès, grâce à l'arrivée des religieuses, au choix des enfants reçus, à la nomination d'un directeur. Déjà pointé dans l'esprit de l'abbé Fouque le projet de créer à l'abbaye une école secondaire. La nouvelle expulsion des religieux en 1924 devait en décider autrement.

Cher Chanoine,

On me dit que le Gouvernement vient de remplir son devoir envers vous par votre décoration¹⁸. Je vous en félicite de tout cœur. C'est la reconnaissance humaine des mérites que Dieu apprécie mieux encore.

J'arrive d'Avignon où, cette nuit, j'ai conduit les 4 = Gabriel, Lambert, Henry et Fernand. J'ai gardé les deux nouveaux qui sont beaucoup mieux.

J'ai confié les 4 au sous-chef de gare d'Avignon. Je leur ai payé le voyage et donné des provisions pour la route.

1°. Pour Châteaurenard, il vaut mieux écarter ce candidat pour l'Abbaye. La mère m'avait dit qu'elle n'en pouvait rien faire. Il gagnait 40 fr par semaine et il a quitté cette place déclarant qu'il ne voulait plus travailler. Vous voyez l'aide qu'il nous apporterait.

2°. L'affiche aux caves n'est pas encore faite. Celles d'ici ont été prêtes pour le 29.

3°. L'affluence pour la S.-Michel a été très grande et généreuse¹⁹.

4°. C'est l'abbé Dauphin Bonnet, originaire de Mollans – Drôme – que j'ai appelé comme directeur. Il a fait la guerre comme adjudant gestionnaire d'un hôpital à Lyon, bachelier ès-lettres, 50 ans.

5°. Le téléphone, rétabli le 29, est encore détraqué par l'orage.

6°. Merci pour vos démarches au sujet des missions. Dieu vous fasse aboutir! Notre situation serait plus nette et plus consolante.

7°. Je ne crois pas réussir avec l'instituteur en retraite de Barbentane.

8°. L'idée d'école secondaire mériterait d'être réalisée; mais comment? M. Bonnet (ci-dessus) n'a pas de stage professoral.

9°. Les Sœurs sont pleines de bonne volonté et réussiront. Elles sont spécialistes pour les orphelins. Elles ont fait leurs preuves ailleurs.

Bien à vous *in Xto*.

f. Adrien

Viale Giotto 27
I-00153 Roma

Bernard ARDURA O.Praem.

¹⁸ Le 20 septembre 1920, l'abbé Fouque fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le 5 décembre suivant, il reçut cette décoration des mains du général Bon. Cette distinction dont l'initiative revenait à la préfecture des Bouches-du-Rhône, témoigne de la réputation de l'abbé Fouque et de ses œuvres, en une période d'anticléricalisme virulent, notamment à Marseille.

¹⁹ Peu à peu les habitants de la région reprirent l'habitude de venir à Frigolet, tandis que les paroisses ramenaient triomphalement les statues des saints qu'elles avaient précieusement gardées durant l'exil. Le 25 décembre 1920, le nouvel abbé recevait son premier novice, le frère Edmond Bonnet, décédé en 1997.